

## Une loi adaptée à la protection des espaces et des espèces

(La version orale fait foi)

Pour les milieux cynégétiques, la version révisée de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages renforce globalement la protection des espèces et des milieux naturels. Elle encourage la mise en réseaux des milieux naturels et pose les bases d'une gestion pragmatique de la population croissante de loups en Suisse. Un OUI le 27 septembre est donc, pour nous chasseurs, nécessaire et essentiel à un bon équilibre.

### Pourquoi cette loi de protection est-elle soutenue par les chasseurs ?

- Les chasseurs demandent des règles de gestion claires et une loi sur la chasse progressiste et équilibrée, adaptée à l'évolution de la situation que nous connaissons,
- Les milieux cynégétiques n'ont pas attendu une prise de conscience tardive et ont en tout temps entrepris des aménagements nécessaires à la création et la préservation de biotopes indispensables au développement des espèces. La révision de la loi renforce clairement les écosystèmes et permet une coexistence pérenne d'une nature sauvage et d'une nature cultivée.

### Pour les milieux de la chasse, cette nouvelle loi sera non seulement équilibrée mais également exigeante, à plusieurs titres :

- Elle renforce la formation de base, dont la réussite assure le statut de véritables spécialistes de la nature,
- Des exigences accrues, obligeant le chasseur à attester régulièrement la sûreté de son tir,
- La recherche de tout gibier blessé devient obligatoire.

### Les chasseurs démentent avec force les arguments fallacieux des référendaires

Les référendaires s'adonnent à la désinformation et n'hésitent pas à placer quelques diffamations pour faire passer leurs idées.

- Non, la chasse aux trophées du tétras-lyre n'existe pas,
- Non, le lynx, le castor, le héron cendré et le harle bièvre ne seront pas ajoutés par le Conseil Fédéral, sur la liste des espèces protégées susceptibles d'être régulées, le parlement l'ayant explicitement exclu,
- Non également, plus de fédéralisme n'entraînera pas une gestion disparate et incohérente de la faune sauvage,
- Non toujours, les chasseurs ne réguleront pas le loup. C'est aux gardes-faune des cantons et non aux chasseurs qu'incombera, si nécessaire et dans le respect des règles claires, la régulation d'espèces protégées.

- Oui, la nature nécessite une certaine régulation dans la mesure où nous y vivons et nous exploitons ses ressources pour nous nourrir. Le mythe d'une nature sauvage fonctionnant sans l'intervention de l'homme relève de l'utopie dans le contexte démographique actuel. Le but de la gestion de la nature est de se rapprocher le plus proche possible d'un état naturel, tout en s'assurant d'un équilibre acceptable pour tous. L'exemple probant de la Grande Cariçaie, site de référence de Pro Natura, les roselières y sont régulièrement entretenues et fauchées, ce qui représente aussi une forme de régulation. Laisser à l'abandon, la Grande Cariçaie finirait simplement par disparaître.

Pour conclure, les chasseresses et chasseurs suisses demandent de soutenir ces nouveaux textes représentant un bon compromis, pour plus d'équilibre et de sécurité pour les animaux, la nature et les humains !

Pascal Pittet, Président de Diana Romande